



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 avril 2018 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Steve Dassylva, Commandant PDQ 10
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Retour sur la disparition du jeune Ariel Jeffrey Kouakou et remerciements aux divers intervenants, notamment à l'arrondissement de Saint-Laurent pour le prêt d'un autobus, aux organismes qui ont libéré un local au centre communautaire de Bordeaux-Cartierville pour la coordination des bénévoles, aux bénévoles, aux médias ainsi qu'au Service de police de la Ville de Montréal.

Invite les citoyens à consulter à la bibliothèque d'Ahuntsic et sur le site Internet de la Ville, notamment, le livre intitulé *Récits du cœur, Carnets de migration à Montréal* fruit d'une collaboration entre la bibliothèque d'Ahuntsic et les organismes Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA) et Concertation-Femme.

Retour sur le plan stratégique de l'arrondissement et présentation de quatre points à l'ordre du jour qui y sont liés :

- stratégie locale d'inclusion de logements sociaux (point 12.01);
- installation d'un espace réfrigéré au Marché Sauvé (point 20.07);
- programme des couches lavables (point 20.08);
- embauche temporaire de personnel à la Division des études techniques (point 30.05).

Présente le calendrier des séances itinérantes du conseil d'arrondissement pour 2018 :

- 10 septembre au parc Hirondelles dans le district du Sault-au-Récollet;
- 12 novembre au futur centre culturel et communautaire dans le district de Bordeaux-Cartierville.

Annonce qu'une conférence de presse se tiendra le 10 avril 2018 au pavillon d'accueil du parcours Gouin concernant le plan de gestion du coyote.

- Monsieur Hadrien Parizeau: Félicitations aux 400 jeunes de l'arrondissement qui ont participé aux Jeux de Montréal les 7-8 avril 2018 et qui ont remporté huit bannières et terminé au troisième rang. Remerciements aux participants, aux entraîneurs et au personnel de l'arrondissement.
- Invite les citoyens à participer au vernissage de l'exposition des œuvres des étudiants des groupes d'art des Loisirs Christ-Roi le 27 avril 2018 de 19 h à 21 h au 9430, rue Lajeunesse dans le cadre du Festival culturel.
- Incite les jeunes de l'arrondissement âgés de 15 à 25 ans à déposer leur candidature, d'ici au 11 mai 2018, pour devenir membre du Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville (CJAC).
- Annonce que le Défi Sportif AlterGo se tiendra au Complexe sportif Claude-Robillard le 23 avril 2018 et invite les citoyens à aller encourager les athlètes paralympiques.
- Madame Effie Giannou: Souhaite la bienvenue au commandant Dassylva au poste de quartier 10 et remercie le commandant Simard pour sa contribution pendant son mandat.
- Retour sur la disparition du jeune Ariel Jeffrey Kouakou et remerciements aux bénévoles, au personnel du poste de quartier 10 et aux enquêteurs qui collaborent aux recherches.
- Retour sur la présentation du *Rapport d'événement et de rétroaction sur les inondations 2017* par la Commission de sécurité publique de Montréal le 20 mars 2018 au Centre culturel de Pierrefonds.
- Retour sur la présence du Service de sécurité incendie de Montréal, le 3 avril 2018, à l'angle du boulevard Gouin et de la rue Cousineau afin de répondre aux questions des citoyens sur la crue printanière.
- Invite les citoyens à assister au match inaugural de l'équipe senior féminine AAA de la Fédération Sportive Salaberry le 29 avril 2018 à 14 h au parc Louisbourg.
- Madame Nathalie Goulet: Retour sur la disparition du jeune Ariel Jeffrey Kouakou et remerciements au personnel des postes de quartier 10 et 27, au Service de police de la Ville de Montréal de ainsi qu'au personnel de l'arrondissement.
- Retour sur la présentation du *Rapport d'événement et de rétroaction sur les inondations 2017* par la Commission de sécurité publique de Montréal le 20 mars 2018 au Centre culturel de Pierrefonds.
- Indique que la campagne de prévention du Service de sécurité incendie de Montréal bat son plein et réfère les citoyens à l'onglet *Crue des eaux* sur la page d'accueil du site Internet de l'arrondissement.
- Retour sur l'implantation des mesures d'apaisement de la circulation et sur les suivis de relevé de circulation dans l'arrondissement.
- Indique que ses rencontres avec divers organismes se poursuivent, entre autres, avec Solidarité Ahuntsic, Association canine du parc Ahuntsic et Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse).
- Invite les citoyens à participer :
- aux grandes corvées du printemps du 27 avril au 6 mai 2018 et à surveiller les renseignements à venir sur le site Internet de l'arrondissement;
 - à la campagne *Un arbre pour mon quartier* organisée par les éco quartiers et la Ville jusqu'à la fin du mois de mai et à verdir l'arrondissement.
- Jérôme Normand: Annonce la mise en place récente d'un groupe Facebook *Échange avec votre conseiller* et la tenue d'une première rencontre, dans le cadre de l'activité *Un café avec votre conseiller*, au café Le Petit Flore de 13 h à 14 h 30 le 14 avril 2018.
- Invite les citoyens à participer aux activités touchant le Jour de la Terre le 22 avril prochain, notamment celle organisée par le comité Mobilisation Environnement Ahuntsic-Cartierville (MÉAC) et Ahuncycle portant sur la planification des voies cyclables dans l'arrondissement au pub Brouhaha sur l'avenue Papineau à l'angle de la rue Fleury entre 17 h et 19 h.

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

10960, rue de Florence - Lot 1996124 du cadastre du Québec : autoriser l'empiètement d'une partie du bâtiment à une distance de 0,28 mètre au lieu de 1,5 mètre de la limite latérale sud (40.04).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 31, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Marcel Lauzon	Sécurité aux abords de l'école Sophie-Barat.
Janine Renaud	Installation d'une clôture au parc des Bateliers.
France Hubert	Entretien et amélioration des sentiers pédestres au parc Saint-Alphonse (dépôt d'un document).
Roch Bourget	Développement du site Louvain : place de l'organisme Les retrouvailles (Résidence) dont la vocation est d'offrir des logements abordables aux aînés.
Guy Ouellette	Suivi – Programme de gratuité du transport en commun pour les aînés.
Raymond Labbé	Uniforme des policiers du Service de police de la Ville de Montréal.
Jacqueline Chamberland	Développement du site Louvain : échéancier et date de début des travaux.
Nelly Marquez	Développement du site Louvain : nombre de logements sociaux et communautaires et date du début des travaux.
Abdelmajid El Kharroubi	Développement du site Louvain : sommes prévues au programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville.
Christian Couture	Requête - Installation d'infrastructures récréatives pour les enfants dans le parc Zotique-Racicot (dépôt d'un document).
André Gravel	Point 12.01 de l'ordre du jour. Échéancier de la Ville en matière de stratégie d'inclusion sociale.
Benoît Charron	Suivi – dépôt de la neige sur le domaine public.
Diane Thibodeau	Suivi – Marché Tropic Léo (dépôt d'un document).
Gilles Larocque	Résultats financiers pour l'année 2017. Point 30.05 de l'ordre du jour. Nombre d'employés à la Division des études techniques actuellement.

Claude Bertrand	Étude et évaluation des coûts et du tonnage de matière récupérée avec l'utilisation des poubelles bimodes. Évaluation de la pertinence de l'utilisation des balais mécaniques sans poubelles de rue. Règlement sur la propreté.
Pauline Carignan	Uniforme des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Problème de circulation automobile dans le secteur Laurentien/Lachapelle : bouchons de circulation et pollution de l'air.
Marc-Aser De Sève	Suivi - installation de signalisation et de feux à décompte numérique et sécurité des cyclistes sur l'avenue Christophe-Colomb dans l'axe nord-sud. Ajouts ou nouveautés en matière d'infrastructures cyclables dans l'arrondissement. Suivi – entretien des pistes cyclables pour la nouvelle saison.
Naïma Nehennek	Adoption d'une politique d'achat de terrains publics et d'immeubles en mauvais état pour l'accroissement de logements sociaux.
Alexandre Montpetit	Vitesse aux abords du parc Henri-Julien dans le district de Saint-Sulpice.
Marc Bédard	Pavage de la rue de Port-Royal Est.
Catherine Routhiau	Installation de paniers de basket-ball dans les parcs.
Abderrahim Elouardi	Développement du site Louvain.

Cette période de questions prend fin à 21 h 06.

10.05

CA18 09 0065

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0066

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 12 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 09 0067

Adopter une stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter une stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels, laquelle est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1180449006

CA18 09 0068

Accorder un contrat à Paysagiste Promovert inc. pour l'installation de filets protecteurs aux parcs d'Auteuil et Marcelin-Wilson - Dépense totale de 264 153,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-003 - 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'autoriser une dépense de 264 153,17 \$, taxes incluses, pour l'installation de filets protecteurs aux parcs d'Auteuil et Marcelin-Wilson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'accorder un contrat à Paysagiste Promovert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 153,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-003;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187189004

CA18 09 0069

Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme Rousseau Lefebvre inc. pour le projet de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel, pour une somme maximale de 194 007,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-010 – 6 soumissionnaires / Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense de 194 007,60 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel la firme Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 149 007,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-010 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187189003

CA18 09 0070

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 68 295,15 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Imog inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat de 75 883,50 \$ à 144 178,65 \$, taxes incluses / Exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la saison 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16474, et autoriser à cette fin une dépense de 76 869,99 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 68 295,15 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Imog inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat de 75 883,50 \$ à 144 178,65 \$, taxes incluses;

D'exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la saison 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16474, et autoriser à cette fin une dépense de 76 869,99 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03A 1175241005

CA18 09 0071

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 13 555,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à L.J. Excavation inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat de 13 555,55 \$ à 27 111,10 \$, taxes incluses / Exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la saison 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16474, et autoriser à cette fin une dépense de 13 731,77 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 13 555,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à L.J. Excavation inc. (CA17 090273), majorant ainsi le montant total du contrat de 13 555,55 \$ à 27 111,10 \$, taxes incluses;

D'exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la saison 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16474, et autoriser à cette fin une dépense de 13 731,77 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03B 1175241005

CA18 09 0072

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 48 216,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert inc. (CA17 090244), majorant ainsi le montant total du contrat de 107 147,50 \$ à 155 363,88 \$, taxes incluses / Exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la saison 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16271.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 48 216,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2017-2018, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert inc. (CA17 090244), majorant ainsi le montant total du contrat de 107 147,50 \$ à 155 363,88 \$, taxes incluses;

D'exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la saison 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16271;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1175241004

CA18 09 0073

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville (Ville-MTESS 2013-2018) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$, réparties de la façon suivante :

Organismes		Projet et période	Montant accordé
1	AUTOUR DU BÉBÉ – CARREFOUR PÉRINATAL D’AHUNTSIC	Étoile de mère : Groupe de soutien en dépression natale Du 02-04-18 au 31-03-19	10 000 \$
2	CARREFOUR D’AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)	Portraits de la diversité Du 02-04-18 au 31-03-19	17 500 \$
3	CARTIER ÉMILIE	Artiste dans mon quartier Du 09-04-18 au 21-08-18	9 500 \$
4	CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE BORDEAUX-CARTIERVILLE (CABBC)	Un quartier pour tous les âges Du 01-04-18 au 31-03-19	15 000 \$
5	CENTRE D’APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES (CACI)	Jumelage interculturel et valorisation identitaire Du 01-05-18 au 30-10-18	10 000 \$
6	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet Du 01-04-18 au 31-03-19	29 000 \$
7	CONCERTATION FEMME	En route vers la maternelle Du 02-04-18 au 30-11-18	10 000 \$
8	ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM Du 01-04-18 au 31-03-19	17 528,70 \$
9	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Camp de jour pour tous 2017 Du 23-04-18 au 12-10-18	8 200 \$
10	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Concert’action HLM Meunier-Tolhurst Du 01-04-18 au 29-03-19	25 000 \$
11	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Concert’action Saint-Sulpice Du 12-03-18 au 15-03-19	22 000 \$
12	LA CORBEILLE	La saine alimentation : un défi alimenTERRE Du 01-04-18 au 31-03-19	20 000 \$
13	L’ŒUVRE DES SAMARITAINS	Dégustation tablée culinaire Du 04-04-18 au 20-11-18	7 000 \$
14	MAISON DES JEUNES BORDEAUX-CARTIERVILLE	Coopérative jeunesse de service de Cartierville Du 30-04-18 au 02-11-18	8 000 \$
15	MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Aide aux devoirs à la bibliothèque de Cartierville Du 02-04-18 au 29-03-19	18 500 \$
16	MON TOIT, MON CARTIER	Grandir jusqu’au toit Du 01-04-18 au 31-03-19	5 000 \$
17	PAUSE-FAMILLE	Entraide Nouvelles Familles Du 30-04-18 au 30-03-19	10 000 \$
18	RAP JEUNESSE	Travail de rue Du 01-01-18 au 31-01-18	35 000 \$
19	SERVICE DE NUTRITION ET D’ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)	On se dépanne en cuisine Du 01-04-18 au 31-03-19	7 000 \$
20	SOLIDARITÉ AHUNTSIC	Maison du monde – centre communautaire de loisirs Du 01-04-18 au 31-03-19	22 000 \$
21	COMITÉ LOGEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE (CLAC)	Zoom Zoom l’insalubrité Du 01-01-18 au 30-01-19	16 667 \$
	TOTAL		322 895,70 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA18 09 0074

Approuver la convention à intervenir avec le Comité écologique du Grand Montréal (CÉGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers et de la Merci et octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec le Comité écologique du Grand Montréal (CÉGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers et de la Merci en 2018;

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2018 répartie de la façon suivante :

- Projet de conservation pour l'obtention de subventions supplémentaires : 13 000 \$
- Contrat de services d'entretien : 37 000 \$

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1187189002

CA18 09 0075

Approuver la convention à intervenir avec Marchés Ahuntsic Cartierville pour son projet d'installation d'un espace réfrigéré et de son électrification au marché Sauvé et octroyer une contribution financière maximale de 45 000 \$ pour l'année 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec Marchés Ahuntsic Cartierville pour son projet d'installation d'un espace réfrigéré et de son électrification au marché Sauvé;

D'octroyer à cette fin une contribution financière maximale de 45 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1185027005

CA18 09 0076

Approuver la convention à intervenir avec Ville en vert pour le programme de couches lavables pour bébés pour le territoire de l'arrondissement et octroyer une contribution financière maximale de 5 000 \$, pour la période du 10 avril 2018 au 9 avril 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec Ville en vert pour le déploiement d'un programme de couches lavables pour bébés pour la période du 10 avril 2018 au 9 avril 2019;

D'octroyer à cette fin une contribution financière maximale de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1185027004

CA18 09 0077

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 15 986 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, dans le cadre de la convention en vigueur pour le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables » (réf. CA17 090308).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 15 986 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre de la convention en vigueur pour le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables », pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1173060041

CA18 09 0078

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2018

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757003

CA18 09 0079

Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 200 \$ à l'organisme Moments musicaux.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 200 \$ à l'organisme Moments musicaux;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1183060015

CA18 09 0080

Octroyer des contributions financières totalisant 7 950 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 7 950 \$ à différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR JOHN-CABOTO - CRAIC
200 \$	LES RETROUVAILLES (RÉSIDENCE)
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$	SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI
200 \$	ASSOCIATION MONTRÉLAISE DE JELSI
200 \$	CLUB 50 ANS + DE CLAUDE-ROBILLARD
200 \$	CLUB ÂGE D'OR L'HARMONIE
200 \$	CLUB D'ÂGE D'OR MARIS S.S. DELLE GRAZIE - CRAIC
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS - CRAIC
200 \$	CLUB SOCIAL HENRI-JULIEN
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DOMAINE DE SAINT-SULPICE
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR MARCELLIN WILSON - CRAIC
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	ASSOCIATION FAMILIALE DES LOCATAIRES ANDRÉ-GRASSET
200 \$	ENTRE-MAISONS AHUNTSIC
200 \$	LES COPAINS DE ST-SIMON
200 \$	CLUB DE BOCCE L'ACADIE
200 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
100 \$	ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
250 \$	CENTRE HELLÉNIQUE DE PERSONNES ÂGÉES DE L'ACADIE
200 \$	ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR ANAGENISSIS
200 \$	MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	GUEPE, GROUPE UNIS DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT
200 \$	FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.

200 \$	VILLE EN VERT
200 \$	ASSOCIATION DES GENS D’AFFAIRES DE GOUIN OUEST
200 \$	CONCERTATION-FEMME
200 \$	CARREFOUR D’AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D’ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	L’ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (POPOTE AHUNTSIC)
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC.
200 \$	ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST
200 \$	L’UNION DES FAMILLES D’AHUNTSIC INC.
200 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
200 \$	REPÈRE, RELATION D’ENTRAIDE POUR UNE PATERNITÉ RENOUVELÉE
200 \$	RÉVANOUS
200 \$	ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1181040002

CA18 09 0081

Autoriser une dépense de 195 575,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à être accordé par le conseil municipal pour la reconstruction d'égout, de conduite d'eau, de chaussée et de trottoirs sur l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault afin de compléter les travaux de béton, non inclus dans les travaux d'égout et de conduite d'eau (réf. 1187231021).

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 292401 concernant les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, lequel implique la reconstruction partielle des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite profiter de l'occasion pour compléter la reconstruction des trottoirs de l'avenue De Chateaubriand non inclus dans les travaux d'égout et conduite d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la dépense additionnelle pour la reconstruction des tronçons de trottoirs de l'avenue De Chateaubriand à la charge de l'arrondissement est de 195 575,96 \$, taxes incluses;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense de 195 575,96 \$, taxes incluses, représentant 8,11 % de la dépense totale (2 169 360,03 \$), pour l'exécution des travaux quant à la reconstruction des tronçons de trottoirs de l'avenue De Chateaubriand, du boulevard Crémazie à l'avenue Émile-Journault, non inclus dans les travaux d'égout et conduite d'eau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1187848003

CA18 09 0082

Affecter un montant approximatif de 1 440 000 \$, à même le surplus de l'arrondissement, pour financer la création de 4 postes temporaires pour une période de 3 ans à la division des études techniques de la direction du développement du territoire afin de maximiser le potentiel de réalisation de travaux d'infrastructures dans l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'affecter un montant approximatif de 1 440 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour la création de 4 postes temporaires pour une période de 3 ans à la division des études techniques de la direction du développement du territoire afin de maximiser le potentiel de réalisation de travaux d'infrastructures dans l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1181616001

CA18 09 0083

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1183060017

CA18 09 0084

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'installation d'une enseigne temporaire sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1180449004

CA18 09 0085

Édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010), l'ordonnance relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

Édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010), l'ordonnance jointe à la présente résolution relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1181066002

CA18 09 0086

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'empiètement d'une partie du bâtiment situé au 10960, rue de Florence à une distance de 0,28 mètre au lieu de 1,5 mètre de la limite latérale sud - Lot 1996124 du cadastre du Québec - Zone 1294.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 10960, rue de Florence, érigé sur le 1996124 du cadastre du Québec, l'empiètement d'une partie du bâtiment à une distance de 0,28 mètre de la limite latérale sud au lieu de 1,5 mètre;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 10960, rue de Florence, l'empiètement d'une partie du bâtiment à une distance de 0,28 mètre de la limite latérale sud au lieu de 1,5 mètre, tel que montré sur le plan du certificat de localisation préparé par Jean Girard le 13 décembre 2017 et estampillé par la direction du développement du territoire le 15 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1180449002

CA18 09 0087

Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'autorisation d'aménager une voie d'accès au stationnement pour le bâtiment portant les numéros 11801 et 11803, rue Grenet - Lot 1435095 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001376489.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'aménagement d'une voie d'accès au stationnement pour le bâtiment portant les numéros 11801 et 11803, rue Grenet, et érigé sur le lot 1435095 du cadastre du Québec, tel que présenté sur les trois plans estampillés le 15 mars 2018 par la direction du développement du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1181066001

CA18 09 0088

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord et la construction d'un nouveau bâtiment de deux unités de logement - Lot 2496151 du cadastre du Québec - Zone 1389.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.1 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2496151 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord, et de construire un bâtiment de deux logements, à la condition suivante :

- l'implantation et la volumétrie du bâtiment et la localisation de l'entrée du logement de l'étage doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-002, A-201 et A-202 préparés par Nicolas Blais architecte, datés du 20 décembre 2017 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1174039020

CA18 09 0089

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution, modifiant la résolution CA10 090106, visant à autoriser l'agrandissement d'un centre d'hébergement situé au 11087, rue Drouart - Lot 3880816 du cadastre du Québec - Immeuble significatif - Zone 1166 (réf. 1091333027).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 7 et 7.1 (implantation et volumétrie à la grille de zonage), 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en étages), 21.1 (dépassement des constructions hors toit), 132.2 et 314 (usages autorisés dans une zone de catégorie E.5(1), 389 (nombre minimal d'arbres requis) et 566 (nombre minimal d'unités de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartier (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé au 11087, rue Drouart et érigé sur le lot 3880816 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant à des fins de centre d'hébergement, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et les couleurs des matériaux extérieurs de l'agrandissement et l'aménagement paysager autour de la construction doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- tous les efforts nécessaires devront être déployés pour protéger les arbres situés à proximité de l'agrandissement pendant les travaux;
- à la fin des travaux, le terrain entourant le bâtiment agrandi devra être remis dans le même état qu'avant le début des travaux.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur et les travaux de remise en état du terrain doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 6, 11, 12 et 13 préparés par Ruccolo+Faubert architectes inc., datés du 16 mars 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 21 mars 2018

Plans d'aménagement paysager numérotés 03 et 04 préparés par Natureden création, architecte paysagiste, datés du 13 mars 2018 et estampillés par la direction du développement du territoire le 21 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1184039001

CA18 09 0090

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 9675, avenue Papineau - Lot 2698587 du cadastre du Québec - Zone 1483.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 22 (construction hors toit), 132.2 (usages prescrits), 571 (stationnement en cour avant), 579 et 579.1 (voie d'accès au stationnement intérieur) et 592 (dégagement minimal du stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achims-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2698587 du cadastre du Québec et portant le numéro 9675, avenue Papineau, l'autorisation de transformer et d'agrandir le bâtiment existant vers l'arrière, aux conditions suivantes :

1. l'usage habitation est autorisé;
2. l'ajout d'une construction hors toit est autorisé;
3. l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
4. l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
5. l'aménagement de l'aire de stationnement située dans la cour latérale doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
6. la demande de permis de transformation doit être accompagnée d'un plan détaillé d'aménagement paysager des espaces extérieurs et de l'aire de stationnement;
7. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain;
8. la lettre des engagements relatifs à la Stratégie d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal doit être déposée avant l'adoption de la présente résolution.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager et de l'aire de stationnement doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Cahier de présentation préparé par UN architecture inc. daté du 21 mars 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1180449003

CA18 09 0091

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018 (RCA17 09010-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1171082006

CA18 09 0092

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(1) (parc) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges - Zone 1091.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(1) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges.

40.10A 1164039022

CA18 09 0093

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) visant à créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(1) (parc) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges - Zone 1091.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de créer une nouvelle zone de catégorie d'usage E.1(1) à même l'emprise excédentaire du bout de rue riverain de la rue Notre-Dame-des-Anges (01-274-46).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1164039022

CA18 09 0094

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274) visant à éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274) afin d'éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515.

40.11A 1184039002

CA18 09 0095

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274) visant à éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274) afin d'éliminer le taux d'implantation minimal applicable dans les zones 1138, 1141, 1152, 1173, 1183, 1232, 1243, 1255, 1257, 1263, 1281, 1288, 1294, 1332, 1340, 1344, 1379, 1469, 1477, 1496, 1510 et 1515 (01-274-47).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1184039002

CA18 09 0096

Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1181928001

CA18 09 0097

Désigner la conseillère Effie Giannou pour siéger au sein du comité de suivi du centre de traitement des matières organiques (CTMO).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE désigner madame Effie Giannou à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au sein du comité de suivi du centre de traitement des matières organiques (CTMO).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1185027006

CA18 09 0098

Procéder à la nomination d'un membre suppléant et de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE renouveler le mandat de monsieur Marc Coiteux à titre de membre suppléant et de messieurs Claude Beaulac, André Émond et André Leguerrier à titre de membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.03 1184863002

CA18 09 0099

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 12 au 16 mars 2018 pour le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu du 12 au 16 mars 2018 pour le règlement suivant :

RCA18 09002 : Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

61.01 1171082013

CA18 09 0100

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 février 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1184863004

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 9 avril 2018 est levée à 21 h 21.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

M^e Sylvie Parent (S)

Secrétaire d'arrondissement substitut